

# **Règlement intérieur Asso/Parent/Enfant**

## **Cantine Scolaire de Saint Didier d'Aussiat - Saint Sulpice**

### **Année 2023-2024**

La Cantine Scolaire de Saint Didier d'Aussiat-Saint Sulpice est une association Loi 1901 à but non lucratif. Elle est gérée par une équipe de parents bénévoles. La cantine est un service facultatif organisé au profit des enfants.

#### **Présentation :**

Le bureau de la cantine se compose:

Présidente : Flavie Brulay

Vice-Président : Grégory Béchet

Trésorière : Sabrina Mathieu

Vice-Trésorière : Blandine Jacquillet

Secrétaire : Cécile Simorre

Membres actifs : Sonia Cornaton, Julie Callier, Jean Noel Gaillardon

#### **Objectif :**

**Notre mission première à tous est d'assurer que les enfants accueillis reçoivent des repas équilibrés dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.**

- En créant des conditions optimales pour que la pause repas des enfants leur soit agréable tout en s'assurant qu'ils prennent bien leur repas.
- En veillant à la sécurité des enfants ainsi qu'à leur sécurité alimentaire
- En favorisant l'épanouissement et la socialisation des enfants.

#### **Fonctionnement de la cantine :**

Les repas sont **réalisés sur place par une cuisinière** : Madame Angélique Bonnet. L'association a souhaité que la cantine propose des repas de qualité, aussi, le fait maison est privilégié, le bio et les produits locaux sont intégrés aux menus autant que possible.

Les menus sont affichés à la cantine et sur les sites internet des communes. Il est également envoyé par email aux familles.

Les enfants des classes de maternelle prennent leur repas dans une petite salle, encadrés par Mme MARECHAL Marie-Claude et Mme Pascale Lacour (toutes deux mises à disposition par la mairie).

Chaque enfant de maternelle doit avoir sa serviette de table marquée à son nom.

Les enfants de classe primaire prennent leur repas dans la grande salle, encadrés par Mme FOURNET Myriam et Mme PELLETIER Marie Thérèse toutes deux employées par l'association.

Le service de la cantine fonctionne pendant les périodes scolaires de 12h05 à 13h30. La cantine accueille l'ensemble des enfants scolarisés à l'école de Saint Didier d'Aussiat et Saint Sulpice à condition que leurs parents aient dûment rempli les formalités d'inscription et soient à jour de leur paiement.

L'accueil des enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé est prévu au même titre que les autres enfants.

Les enseignants, remplaçants et stagiaires ont également la possibilité de bénéficier du service de la cantine.

### **Règlement pour un bon déroulement de ce temps de restauration scolaire**

*Pour les enfants et surveillants :*

► afin de veiller au bon déroulement du repas le surveillant affichera une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention à chaque enfant ainsi qu'une autorité ferme.

► Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre le temps de classe du matin et celui de l'après midi.

► Afin d'éviter les déplacements durant les repas, il est demandé aux enfants de se rendre aux toilettes avant le départ pour la cantine .

Dès leur arrivée à la cantine, les enfants doivent se laver les mains avant d'aller à table. Il est demandé aux enfants de manger proprement et de ne pas jouer avec la nourriture.

► Les enfants devront respecter des règles ordinaires de bonne conduite comme par exemple respecter le personnel et ses camarades, ne pas crier,... cette liste n'est pas limitative.

► Lors du rassemblement et du trajet pour se rendre à la cantine scolaire et pour en revenir, le personnel d'encadrement veille à maintenir le calme et assure la sécurité pour le trajet à pied.

► Le personnel d'encadrement intervient pour faire appliquer ces règles. Il fera connaître au président de l'association tout manquement répété à la discipline.

► En cas de dégradation volontaire de petit matériel (comme petites cuillères, fourchettes,...) il en sera demandé le remplacement.

**En cas d'indiscipline grave et répétée, de détérioration volontaire du matériel, les parents seront avertis :**

le 1er et 2ème avertissement : une simple information vous sera adressé

le 3ème avertissement : votre enfant sera exclu un jour de la cantine

*Pour les parents :*

Il appartient aux parents d'expliquer et de relayer auprès de leur enfant la nécessité d'avoir une bonne tenue à table et de respecter les règles de vie en milieu collectif.

### **Renseignements**

Les familles qui désirent avoir de plus amples renseignements sur la cantine et son fonctionnement peuvent contacter soit :

► Mme Flavie BRULAY

06 32 55 44 36

**de préférence de 18h00 à 19h00**

► ou par mail à l'adresse suivante :

[cantine.saintdidier@gmail.com](mailto:cantine.saintdidier@gmail.com)

En cas de difficultés de paiement, merci de prendre contact avec nous afin de trouver une solution

*Le bureau de l'association de la cantine vous remercie d'avoir pris connaissance de ce règlement. Nous espérons pouvoir échanger avec vous au cours de l'année autour des animations que nous vous proposerons pour continuer de faire vivre notre association.*

